



Projet du parc éolien en mer Dieppe - Le Tréport

Solitaire du Figaro – Dieppe (27 juin 2015)

Le contexte socio-économique du projet

► Renforcer l'indépendance et Participer à la transition énergétique

- 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020, 32% en 2030
- 6 000 MW de capacité d'éoliennes en mer installée en 2020

► Contribuer au développement en France de la filière industrielle de l'éolien en mer

- Créer les conditions économiques en s'appuyant sur des appels d'offres
- Ouvrir la filière au potentiel de développement européen (150 GW en Europe en 2030)

► Des invariants fixés par l'Etat dans le cadre de l'appel d'offres :

- La zone d'implantation
- La puissance maximale
- Le calendrier



Le projet de parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport

Puissance :

- 62 éoliennes
de 8 MW = 496 MW

Production :

- équivalent à la consommation
de 850 000 personnes

Zone d'implantation :

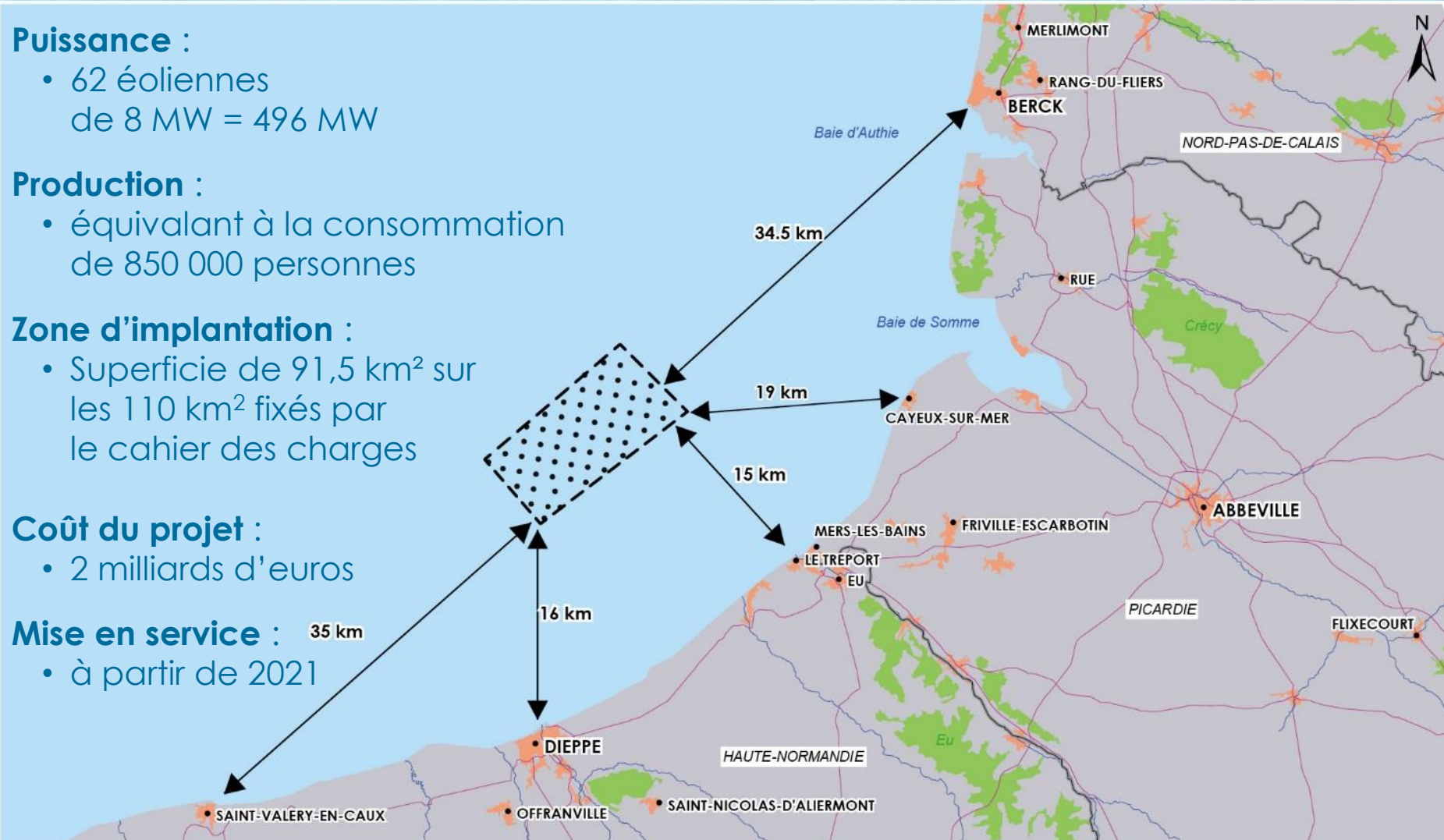
- Superficie de 91,5 km² sur
les 110 km² fixés par
le cahier des charges

Coût du projet :

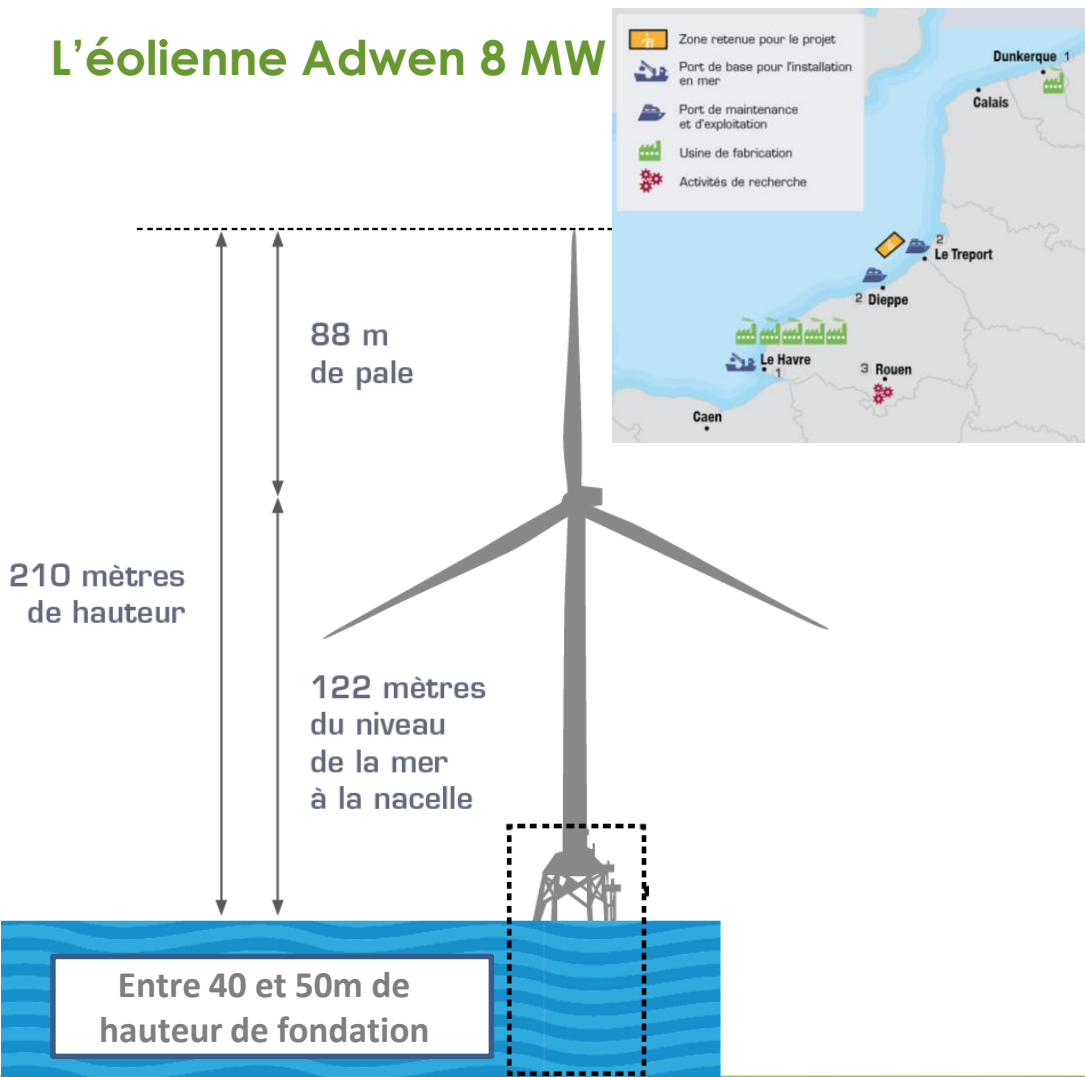
- 2 milliards d'euros

Mise en service :

- à partir de 2021



L'éolienne Adwen 8 MW



Les emplois et la filière industrielle

Des retombées locales durables pour le territoire normand et picard

- 125 emplois directs locaux pour l'exploitation et la maintenance pour une durée de 20 à 25 ans
- 85 000 heures de formation associées
- Des emplois indirects et induits locaux

L'émergence d'une filière industrielle française

- 4 Usines Adwen créés au Havre
- Un accompagnement de la filière locale : 196 entreprises identifiées en Haute-Normandie et Picardie
- Des retombées optimisées avec les acteurs du territoire
- La mobilisation de 1500 emplois directs en phase de construction et d'installation

Les enjeux du projet



→ Le tourisme et les activités nautiques :

- Le littoral normand-picard est attractif avec une **offre diversifiée** (tourisme balnéaire, patrimonial, récréatif, ...), et des **activités nautiques et balnéaires multiples**
- Une **étude socio-économique** est en cours, visant à qualifier et quantifier l'évolution pressentie des fréquentations touristiques
- Le projet doit faire **partie intégrante** des **politiques régionales du tourisme existantes** et les enrichir

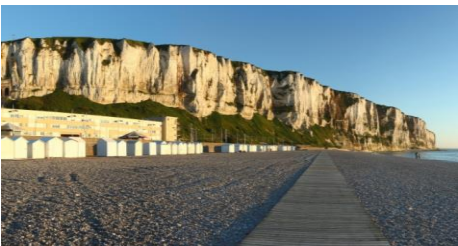


→ Le paysage

- En appréhendant l'intégration paysagère par des **simulations visuelles**

→ La pêche professionnelle

- La prise en compte des différentes **pratiques de pêche**
- Des **enjeux de sécurité** intégrés
- Une **connaissance du milieu** en cours d'approfondissement



→ L'environnement

- Une **prise en compte dès la conception du projet**, un travail de concertation et une prise de décision appliquée grâce à la doctrine 'ERCS' : **Eviter, Réduire, Compenser, Suivre**
- Des éoliennes et un câblage conçus pour **éviter les principaux riddens de Dieppe**
- Des campagnes depuis avril 2014 pour 2 ans** afin de définir l'état initial de la zone

Les pratiques de loisirs sur le littoral et la voile

- ▶ **Trois types de loisirs** sont particulièrement pratiqués sur le littoral : la plongée sous-marine, la pêche loisir et les sports de glisse (**dont la voile** et le kite-surf) ;
- ▶ On dénombre **76 clubs de voile en Haute-Normandie** dont 21 recensés auprès de la Fédération française de voile, ... : *Cercle de la voile de Dieppe*, *Sensation Large*, *A.P.V. Picardie*, ... avec presque **5800 pratiquants** ;
- ▶ La **pratique de la voile** est **saisonnnière** et majoritairement concentrée sur la **période estivale** ;
- ▶ Elle attire environ **2000 personnes** sur le littoral concerné par le projet ;

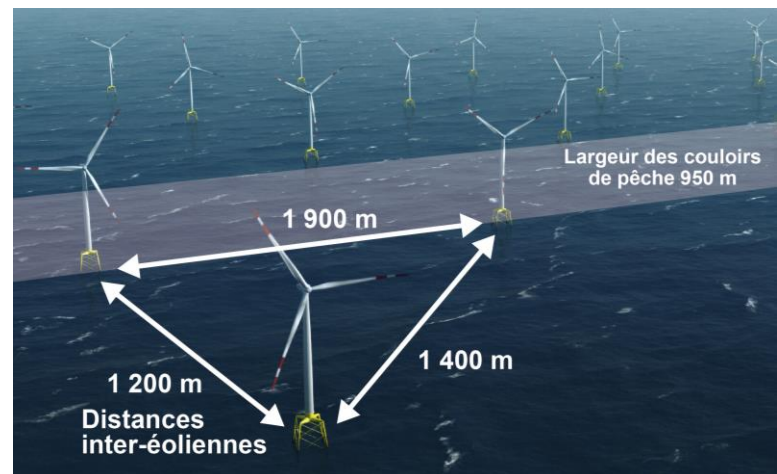
Une étude socio-économique pour évaluer les effets du parc



- ▶ Une **étude de trafic maritime**, exhaustive et spécifique à la zone sera menée ces prochains mois.
- ▶ Le **Groupe de travail « Sécurité maritime »** de l'Instance de suivi des études et de la concertation a vocation à faire connaître le projet auprès des pratiquants ainsi qu'à **mieux comprendre ses incidences sur les pratiques.**

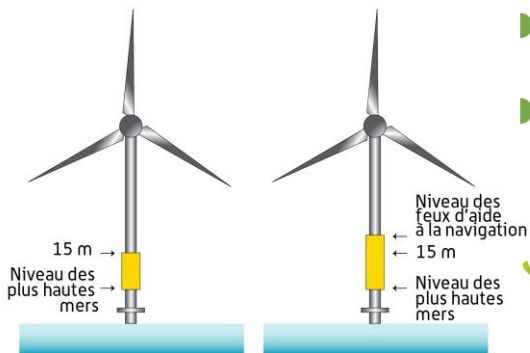
Des adaptations prévues dès la conception du projet

- ▶ Une **réduction du nombre d'éoliennes** grâce à une plus grande puissance unitaire pour réduire l'emprise du parc.
- ▶ Une implantation des éoliennes travaillée en concertation pour **favoriser la navigation** et **sécuriser le parc** :
 - Des couloirs de 950m ;
 - Une distance de 1200 à 1900m entre les éoliennes.



Des mesures pour assurer la sécurité autour et au sein du parc

- ▶ Un **balisage maritime conforme** à la réglementation en vigueur, **de jour comme de nuit**.
- ▶ Des mesures à définir pour **limiter les effets du parc sur les activités radar** et les dispositifs de radiocommunication.
- ▶ Des **avancées positives** sur les **parcs éoliens en mer** de **Courseulles-sur-Mer** et de **Saint-Nazaire** concernant la **navigation à la voile**.



Balisage de jour

➔ C'est la Préfecture Maritime qui définira les règles de navigation aux abords et au sein du parc, après la mise en œuvre d'une réflexion concertée avec les usagers de la mer.